FIDUCIAL SÉCURITÉ

Agent de sécurité incendie
SSIAP 1

Objectif

Acquérir les connaissances et pratiques liées aux Établissements Recevant du Public ERP et Immeuble de Grande Hauteur IGH en matière de sécurité incendie.

Programme

Enseignement théorique

- Le feu et ses conséquences.
- Sécurité incendie.
- Installations techniques.
- Rôles et missions de l'agent de sécurité incendie.

Exercice pratique

- Concrétisation des acquis.
- Visite de site.
- Mise en situation d'intervention.

Évaluation

- Épreuve écrite (QCM).
- Épreuve pratique (ronde).

Public concerné

Toute personne appelée à assurer des missions en qualité de sécurité incendie.

Nombre de participants

12 personnes maximum.

Durée de la formation

70 heures.
(50% théorique, 50% pratique)

Prérequis d'accès à la formation

- Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso).
- Photocopie du PSE 1 ou du PSC 1 valide de moins de 2 ans ou du SST à jour.
- Le certificat médical d'aptitude obligatoire à l'entrée en formation (datant de moins de 3 mois et pour les personnes de plus de 45 ans, électrocardiogramme).

Validation des acquis

Validation effectuée par le jury présidé par un officier sapeur pompier et des professionnels.

► Diplôme.

FIDUCIAL - Direction de la Communication - Document non contractuel - 12.2020

Pour plus d'informations :
contact.formation.securite@fiducial.net

Arrêté du 2 mai 2005 modifié FIDUCIAL Formation Sécurité en abrégé « FIDUCIAL SÉCURITÉ », SAS au capital de 7622,45 €, RCS NANTERRE 414.053.488, enregistrée sous le numéro 82 69 13115 69. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État
41, Rue du Capitaine Guynemer – 92400 COURBEVOIE. Tél : 04 77 41 07 80 - SAINT PRIEST : FOR-069-2025-07-28-20200590819 - SAINT JEAN BONNEFONDS : FOR-042-2025-07-28-20200590822 - « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. » (Article L.612-14 du Code de la Sécurité Intérieure)